

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 2 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante et l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2025-06-111

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Néron, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Tony Boudreau, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire à huis clos du 12 mai 2025 ;
- 4. Adoption du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;**
- 5. TRÉSORERIE**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 227 142,67 \$;
 - Listes des salaires au montant de 80 566.90 \$.
- 6. CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2025;
 - 6.2 Dons, commandites et partenariats :
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
 - 8.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024;
 - 8.2 Diffusion du rapport du maire sur les faits saillants;

- 8.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 556 100 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2025;
- 8.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales – retrait d'un immeuble;
- 8.5 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
- 8.6 Annulation du vote par correspondance;
- 8.7 Projet – Programmation de la TECQ 2024-2028;
- 8.8 Demande du Centre de la petite enfance (CPE) de Macamic pour l'utilisation du lot 4 729 434 ;
- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 9.1 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 9.2 Signataire pour le protocole d'entente de location du lot 5 598 442;
- 9.3 Signataire pour le protocole d'entente de location du lot 5 598 450;
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest – Avis de la Ville de Macamic sur les propositions d'objectifs de protection;
- 11. TRAVAUX PUBLICS**
- 11.1 Soumission pour le calcium liquide (abat-poussière);
- 11.2 Soumissions pour l'achat d'un tracteur à pelouse, abrogeant la résolution No 2025-04-072;
- 11.3 Programme d'aide pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024;
- 11.4 Demande des propriétaires du 68, 7e Avenue Ouest à la ville de Macamic pour retirer le trottoir situé sur l'emprise du MTQ situé devant leur résidence. – Relance;
- 11.5 Demande d'offre d'emploi pour le poste de directeur(trice) des travaux publics;
- 12. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 13.1 Demande du Club de Patinage artistique (CPA) – Disco-Courses;
- 13.2 Soumission pour des friteuses et plaque de cuisson pour le restaurant du Centre Joachim-Tremblay;
- 13.3 Offre de service professionnelle pour les plans et devis de la dalle de béton périphérique au Centre Joachim-Tremblay;
- 13.4 Dépôt de l'appel d'offres pour la surfaceuse à glace électrique;
- 14. RAPPORT DES COMITÉS**
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 15.1 Fermeture de la Caisse Desjardins de Macamic;

- 15.2 Révision du règlement de construction de la ville et du secteur Fortin-les-Berges (Michel Deschênes);
- 15.3 Entreposage de matériels en cours latérale et avant de la résidence située au 107, 1^{re} rue Ouest (Michel Deschênes);
- 16. **INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2025-06-112

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025 DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS DU 12 MAI 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la séance régulière du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire à huis clos du 12 mai 2025 soient adoptés tels que rédiger.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

2025-06-113

4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Attendu que conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

Attendu qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2024 a été faite par monsieur Daniel Tétreault, de la firme Daniel Tétreault CPA inc.;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 soit accepté tel que présenté par la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

5. TRÉSORERIE

2025-06-114

5.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 229 142,67 \$
- c) Liste des salaires au montant de 80 566,90 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

6. CORRESPONDANCE

6.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE MAI 2025

La directrice générale communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2025.

6.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Marc Verville demande aux membres du conseil si une inspection est faite dans les rangs et rues de la ville et pourquoi que ville attend pour réparer les trous, car sur le 2^e-et-3^e rang de Colombourg il y a des gros trous et pourraient être dangereux aux utilisateurs, surtout aux motocyclistes.

Le maire l'informe que des vérifications seront faites auprès des travaux publics et qu'il avait épuisé la réserve d'asphalte froide et qu'une nouvelle commande arriverait bientôt.

8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

8.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2024

Le maire, Tony Boudreau présente le rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2024.

2025-06-115

8.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Le rapport sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2024 soit diffusé sur le site Internet de la Ville de Macamic.

QUE : Le lien menant au rapport sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2024 soit diffusé sur la page Facebook de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-116

8.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 556 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 JUIN 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billets pour un montant total de 556 100 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
18-253	307 700 \$
18-253	137 100 \$
19-278	111 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu unanimement

QUE : Les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 9 juin 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	102 900 \$	
2027.	106 900 \$	
2028.	111 000 \$	
2029.	115 400 \$	
2030.	119 900 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-117

8.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – RETRAIT D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE le 13 janvier 2025, la Ville de Macamic a transmis, par la résolution numéro 2025-01-012, la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est en voie d'être vendu par le syndic ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme le retrait de l'immeuble suivant des procédures de vente pour non-paiement de taxes :

Propriétaire	Matricule	Lot
Josée St-Pierre	4102 61 2900	4 729 987

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8.5 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Ce point n'a été que discuté.

2025-06-118

8.6 ANNULATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Considérant que la Ville de Macamic a adopté lors de sa séance régulière du 7 juin 2021, la résolution 2021-06-138 permettant l'exercice du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *LERM*, une résolution pour l'exercice du vote par correspondance ou pour sa résiliation, doit être pris au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ;

Considérant que la Ville de Macamic souhaite annuler l'exercice du vote par correspondance à compter du scrutin de l'élection générale qui se tiendra le 2 novembre 2025;

En conséquence il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic résilie la résolution 2021-06-138 permettant l'exercice du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

QU' : Une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Directeur général des élections et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-119

8.7 PROJET - PROGRAMMATION DE LA TECQ 2024-2028

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante à déposer la nouvelle programmation de travaux pour le programme TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-120

8.8 DEMANDE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) DE MACAMIC POUR L'UTILISATION DU LOT 4 729 434

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise au Centre de la petite enfance (CPE) de Macamic à utiliser le lot 4 729 434 pour y faire de l'exploration (pédagogie par la nature) avec les enfants.

QUE : Aucune installation fixe ne doit être aménagée sur ledit lot.

QUE : Le CPE devra s'assurer d'avoir en tout temps une couverture d'assurance adéquate, incluant une protection suffisante en cas d'accident ou de bris, et ce, pour la durée de l'utilisation des installations.

QU' : En aucun temps la Ville de Macamic ne pourra être tenue responsable des accidents suite à l'utilisation de ce terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-06-121

9.1 FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots intermunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous

convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

Attendu que l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Attendu que trois dates de dépôt de projet sont établies au 31 mars, 31 août et 30 novembre de chaque année;

Attendu que la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation de travaux sylvicoles (reboisement) et des travaux d'accès;

Attendu que l'aide financière demandée est de 37 906,35 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 37 906,35 \$.

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Annick Gaudet à agir en son nom et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents relatifs au projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-122

9.2 SIGNATAIRE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE DE LOCATION DU LOT 5 598 442

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante est autorisée à signer une entente avec madame Josée Bertrand pour la location d'un terrain de maison mobile portant le numéro de lot 5 598 442.

QUE : Le coût de location annuelle soit déterminé chaque année lors de la préparation du budget, plus la taxe foncière en vigueur calculée sur l'évaluation du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-123

**9.3 SIGNATAIRE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE DE
LOCATION DU LOT 5 598 450**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante est autorisée à signer une entente avec monsieur Olidor Doré pour la location d'un terrain de maison mobile portant le numéro de lot 5 598 450.

QUE : Le coût de location annuelle soit déterminé chaque année lors de la préparation du budget, plus la taxe foncière en vigueur calculée sur l'évaluation du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**10.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ
DE LA MRC D'ABITIBI-ouest – AVIS DE LA VILLE DE
MACAMIC SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE
PROTECTION**

Sujet reporté à une prochaine séance.

11. TRAVAUX PUBLICS

2025-06-124

**11.1 SOUMISSION POUR LE CALCIUM LIQUIDE (ABAT-
POUSSIÈRE)**

Soumission reçue :

- RM Entreprises 38 960 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de RM Enterprises pour l'achat de 80 000 litres de calcium liquide (abat-poussière) au prix de 38 960 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-125

**11.2 SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE,
ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2025-04-072**

Soumissions reçues :

Machineries Horticoles d'Abitibi (Cub Cadet PRO Z 754 L)	19 599,20 \$ plus taxes
---	-------------------------

Location La Sarre (Husqvarana Z454)	11 625,60 \$ plus taxes
(Husqvarana Z554)	18 213,87 plus taxes

Dimension expédition	
Toro Série 2000 – W77283	15 645,12 \$ plus taxes
Toro Série 2000 – W77290	15 099,00 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Machineries Horticoles d'Abitibi au montant de 19 599,20 \$ plus taxes pour l'achat d'un tracteur à pelouse de marque Cub Cadet PRO Z 754 L.

QUE : Lors de l'achat du nouveau tracteur, un crédit de 4 000 \$ sera autorisé à la ville par Machineries Horticoles d'Abitibi en échange de l'ancien tracteur de la ville.

QUE : Cette résolution abroge et remplace la résolution No 2025-04-072 adoptée le 7 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-126

**11.3 PROGRAMME D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2024**

Attendu que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 289 054 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à

la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-127

11.4 RELANCE - DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 68, 7^E AVENUE OUEST À LA VILLE DE MACAMIC POUR RETIRER LE TROTTOIR SITUÉ SUR L'EMPRISE DU MTQ SITUÉ DEVANT LEUR RÉSIDENCE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La Ville de Macamic maintient sa décision adoptée le 5 mai 2025 par la résolution No 2025-05-103 refusant de retirer le trottoir situé sur l'emprise du MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-128

11.5 DEMANDE D'OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Madame Marie-Pier Plante, directrice générale soit autorisée à procéder à une demande d'offre d'emploi pour le poste de directeur(trice) des travaux publics pour la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2025-06-129

13.1 DEMANDE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE (CPA) – DISCO-COURSE

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation dans les rues de la ville à l'occasion de la 4^e Édition de la « Disco-Courses » organisée par le Club de patinage artistique (CPA) qui se déroulera le 6 septembre 2025 de 9 h à 13 h.

QUE : L'organisation de la « Disco-Course » devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises et nécessaires, dont celles du MTQ et de la Sûreté du Québec au besoin.

QUE : Une entente soit prise entre l'organisation et les responsables du Centre Joachim-Tremblay pour la demande prêt de matériel à l'occasion de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-130

13.2 SOUMISSIONS POUR DES FRITEUSES ET PLAQUE DE CUISSON POUR LE RESTAURANT DU CENTRE JOACHIM- TREMBLAY

Soumissions reçues :

Sogitex	2 Friteuses	4 195 \$ chaque plus taxes
	Plaque	<u>3 335 \$</u> plus taxes
	Total	11 725 \$ plus taxes
Ben Deshaies	2 friteuses	3 790 \$ chaque plus taxes
	Plaque	<u>2 450 \$</u> plus taxes
	Total	10 030 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient la soumission de Ben Deshaies au

montant de 10 030 \$ plus taxes pour l'achat de deux (2) friteuses et d'une plaque de cuisson pour le restaurant du Centre Joachim-Tremblay.

QUE : Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisé à procéder à l'achat de ces équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-131

13.3 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA DALLE DE BÉTON PÉRIPHÉRIQUE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la mise à jour du prix de l'offre de service pour les services professionnels - Plans et devis de la solution alternative et travaux de surveillance de la dalle de béton périphérique au Centre Joachim-Tremblay de AtkinsRéalisis au coût de 17 350 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-06-132

13.4 DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte d'entériner le dépôt de l'appel d'offres sur le site SEAO du 26 mai 2025 pour la surfaceuse à glace électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Cindy Boucher, et les conseillers Ghislain Brunet et Gaétan Morin font un rapport de leurs comités respectif.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Fermeture de la Caisse Desjardins de Macamic (Marie-Pier Plante)

La directrice générale informe les membres du conseil que la Caisse Desjardins de Macamic fermera à la fin du mois de juin 2025 et que des informations supplémentaires sont à venir concernant l'avenir de la bâtisse.

15.2 Révision du règlement de construction de la ville et du secteur Fortin-les-Berges (Michel Deschênes)

Le conseiller Michel Deschênes demande des informations concernant la révision du règlement de construction ainsi que le règlement de construction pour le secteur Fortin-les-Berges.

Le maire l'informe que le contrat a été donné sur une période de 2 ans pour la refonte des règlements, alors la révision du règlement de construction sera effectuée en 2026 ou 2027.

Des vérifications seront également faites pour savoir si nous pouvons annuler le règlement de construction du comité du développement Fortin-les-Berges pour celui de la Ville de Macamic.

15.3 Entreposage de matériels en cours latérale et avant de la résidence située au 107, 1^{re} Rue Ouest (Michel Deschênes)

Le conseiller Michel Deschênes informe les membres du conseil qu'au 107, 1^{re} Rue Ouest il y a beaucoup d'entreposage en cours latéral et avant et mentionne également qu'un abri tempo est installé en cours avant ainsi que sur le trottoir. Il demande qu'une intervention soit faite par l'inspectrice municipale.

16. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du conseil des dossiers en cours.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-06-133

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy

Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Marie-Pier Plante
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire